

CONCEPT CÀF

ADOPTÉ EN 2006 – MODIFIÉ EN 2026

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
Généralités	2
Objectif de ce document	2
Public cible	2
Documents utiles	2
Rôle et tâches des CàF	3
Responsabilités pour la sélection et l'encadrement des CàF	3
Formation et formation continue des CàF	4
Formation des CàF	4
Formation continue des CàF	4
Répertoire d'idées pour le programme	5
Validité de la reconnaissance de CàF	6
Dérogation à la validité de la reconnaissance de CàF	6
Collaboration avec d'autres instances	7
Assistance formation et encadrement du secrétariat général du MSdS (administration générale des cours)	7
Responsables des domaines de sécurité SdC/T (encadrement spécialisé des modules J+S dans les domaines de sécurité montagne, eau, hiver)	7



GÉNÉRALITÉS

Objectif de ce document

Ce document définit le rôle et les tâches des Conseiller·e·s à la Formation (CàF). Il décrit également la façon dont la formation, la formation continue et l'encadrement des CàF sont organisés au sein du Mouvement Scout de Suisse (MSdS).

Public cible

- CàF
- Responsables cantonales·aux
- Responsables de la Formation des AC / des régions
- Maîtrise Fédérale du MSdS
- Commission Formation (CoFor) du MSdS
- Responsables de Commission du MSdS

Documents utiles

Pilote – Fil conducteur pour l'administration des cours du MSdS
Pour Responsables Formation (RF) cantonales·aux et secrétariat de formation
Fil conducteur du MSdS qui décrit le déroulement de l'administration d'un cours.

Ancre – Fil conducteur pour l'administration des cours du MSdS
Pour direction de cours et conseiller·ère·s à la formation (CàF)
Fil conducteur du MSdS qui décrit le déroulement de l'administration d'un cours.

Modèle de formation du Mouvement Scout de Suisse – Directives générales, structure de formation et descriptions des cours.



RÔLE ET TÂCHES DES CÀF

Les CàF sont responsables de l'encadrement des cours de formation. Elles·ils assurent une fonction de contrôle et jouent ainsi un rôle central dans la préservation de qualité de la formation au sein du MSdS. Elles·ils forment le lien entre les maîtrises de cours, le MSdS et J+S.

Les tâches du CàF sont :

- l'encadrement des maîtrises de cours sur les plans technique et méthodique ;
- la vérification de l'application des directives de J+S et du MSdS en matière de contenus et d'administration des cours ;
- la communication des informations et changements importants de J+S et du MSdS aux maîtrises de cours ;
- le soutien des directions de cours dans l'encadrement de leur équipe ;
- l'administration et l'autorisation des cours au nom du MSdS.

RESPONSABILITÉS POUR LA SÉLECTION ET L'ENCADREMENT DES CÀF

Les associations cantonales / régions de formation sont responsables...

- ... de la sélection et de l'encadrement des CàF pour les cours cantonaux/régionaux et ainsi de la recommandation de ces personnes pour la participation au cours CàF.
- ... de la communication des thèmes d'actualité cantonaux à leurs CàF.
- ... de la valorisation du travail bénévole des CàF engagé·e·s au sein de leur association cantonale / région de formation

Les commissions du MSdS sont responsables...

- ... de la sélection et de l'encadrement des CàF pour des cours fédéraux qui sont menés sous leur responsabilité et ainsi de la recommandation de ces personnes pour la participation au cours CàF.
- ... de la valorisation du travail bénévole des CàF engagé·e·s au sein des commissions du MSdS.

La Commission Formation du MSdS (responsable CàF) est responsable...

- ... que chaque cours du MSdS, en particulier s'il a lieu en coopération avec J+S, soit encadré par un·e CàF.
- ... de la communication à tou·te·s les CàF des thèmes généraux touchant tous les cantons et provenant de J+S.
- ... du traitement des demandes et problèmes concernant l'encadrement des cours.
- ... de l'évaluation des retours transmis dans le cadre de l'encadrement des cours (et provenant p. ex. des évaluations de cours).



FORMATION ET FORMATION CONTINUE DES CÀF

Formation des CàF

Les contenus du cours de CàF ainsi que les conditions de participation pour les futur·e·s CàF sont définis dans le modèle de formation du MSdS. L'obtention de la reconnaissance de CàF requiert l'atteinte des objectifs du cours. La CoFor est responsable de la réalisation du cours. La maîtrise de cours est composée de membres de la CoFor ainsi que d'autres CàF expérimenté·e·s.

Formation continue des CàF

Le cours de formation continue pour CàF est défini dans le modèle de formation du MSdS. La prolongation de la reconnaissance de CàF requiert l'atteinte des objectifs du cours. Les associations cantonales / régions de formation sont responsables de la réalisation du cours. Les CàF des cours de formation continue pour CàF sont fourni·e·s par la CoFor. Le·la CàF sera en principe un·e membre de la CoFor. Pour la répartition, les AC peuvent soit aborder leur candidat·e favori·e et lui poser la question ou attendre la répartition effectuée par la CoFor après la Conférence de la Formation.

En plus des processus habituels, la CoFor propose le procédé suivant :

- Dans l'invitation à la conférence de formation, la CoFor encourage les associations cantonales à réfléchir à quand et à quel rythme elles veulent organiser une FC-CàF, et si les AC le font ensemble ou séparément.
- Les réponses seront récoltées lors de la conférence de formation et présentées à tout le monde. L'objectif est de décider quand auront lieu les formations, afin que des dates soient disponibles chaque année pour la FC-CàF.



Répertoire d'idées pour le programme

La liste suivante donne des inputs concernant le contenu qui peut être thématiqué durant une formation continue de CàF. Elle n'est pas exhaustive.

Objectif 1)	Information et sensibilisation concernant les thèmes suivants : • Instruments de travail sur le thème de l'encadrement • Possibilités de garantir la qualité • Coaching de personnes et d'équipes • ... Echange et sensibilisation du CàF sur les thèmes suivants : • A quel niveau de détail faut-il évaluer les blocs de cours ? Qu'est-ce qui convient, qu'est-ce qui ne convient plus ? • Evaluer un picasso • En plus du programme, qu'est-ce qui est encore évalué ? (Règles vestimentaires, règles concernant les substances addictives, concept de sécurité...) • Quel feedback donner concernant une planification et comment ? • Quelles variantes de processus de feedback, qualification et encouragement existent dans les cours (avantages et inconvénients, listes d'objectifs, exigences minimales...) • Lieu et atmosphère d'apprentissage (voir nouveaux documents de formation) • A quelles conditions peut-on manquer une partie du cours ? • ...
Objectif 2)	Informations sur des thèmes actuels : • Aperçu de MiData • Informations concernant la nouvelle réglementation de la FC-CàF • Nouvelle littérature de formation • Nouvelles checklists • Changements apportés au modèle de formation • ...
Objectif 3)	Réflexion et échange sur les thèmes suivants : • Evaluation de l'année / Retour sur la saison de cours passée • Qu'est-ce qui s'est bien déroulé, qu'est-ce qui ne s'est pas bien déroulé dans l'encadrement du dernier cours ? • Difficultés dans l'encadrement de son propre cours • Aperçu de la saison de cours à venir/potentiel d'amélioration • ...
Divers	• Thèmes et questions des participant-e-s au cours de CàF • Organisation et arrangements pour les cours cantonaux • ...



Validité de la reconnaissance de CàF

- La reconnaissance de CàF est valable trois ans à partir de la fin de l'année durant laquelle le cours de CàF a été suivi.
- La validité prend fin suite à ces trois ans. La·le CàF doit alors participer à un cours de formation continue afin de réactiver sa reconnaissance.
- Les CàF n'ont pas besoin d'avoir de reconnaissance d'expert·e J+S en cours de validité pour être actif·ive·s comme CàF.
- Les CàF doivent disposer d'une reconnaissance valable pour toute la durée du cours.

Dérogação à la validité de la reconnaissance de CàF

Des exceptions au devoir de formation continue des CàF peuvent être faites pour les groupes de personnes suivants :

- Les membres de la Commission Formation et de la Commission Encadrement du MSdS (CoFor, CoEnc) conservent automatiquement leur reconnaissance tant qu'elles·ils sont membres de cet organe, du fait qu'elles·ils sont confronté·e·s en permanence aux sujets relatifs à la formation. Cette reconnaissance leur permet d'encadrer tous les cours. Cette dérogation entre en vigueur automatiquement avec l'élection du membre concerné de la CoFor/CoEnc. La reconnaissance reste valide trois ans à compter de la date de départ du membre de la CoFor/CoEnc, comme cela aurait été le cas si un cours de formation continue avait été suivi à ce moment-là.
- Les membres des équipes de coordination des cours du MSdS conservent automatiquement une reconnaissance valable pour l'encadrement des cours dont leur équipe de coordination est responsable aussi longtemps qu'elles·ils sont actif·ive·s au sein de l'équipe en question (p.ex. membres de l'équipe de Coordination des Cours Pano (CCP) pour l'encadrement des cours Pano et membres de l'équipe de Coordination des Cours Top (CCT) pour l'encadrement des cours Top). Cette dérogation entre en vigueur automatiquement avec l'élection du membre concerné de l'équipe de coordination et prend fin à compter de la date de son départ de l'équipe de coordination.
- La reconnaissance des membres des maîtrises de cours Top est prolongée avec la participation à la rencontre des maîtrises de cours Top pour l'encadrement de tous les cours (pour autant qu'elles·ils possèdent déjà la reconnaissance de CàF).
- La reconnaissance des Responsables de la Formation cantonale / régionale est prolongée avec la participation à la Conférence de la Formation pour l'encadrement de tous les cours (pour autant qu'elles·ils possèdent déjà la reconnaissance de CàF).



COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTANCES

Assistance formation et encadrement du secrétariat général du MSdS (administration générale des cours)

L'assistance formation et encadrement du MSdS est responsable...

- ... de la vérification de la reconnaissance des CàF désigné·e·s.
- ... de la définition du nombre de jours qui sont comptés comme jour OFAS. Le nombre de jours est communiqué par e-mail à la·au CàF et à la direction de cours par l'assistance formation et encadrement après réception des documents d'annonce de cours.

Responsables des domaines de sécurité SdC/T (encadrement spécialisé des modules J+S dans les domaines de sécurité montagne, eau, hiver)

Les responsables des domaines de sécurité SC/T sont responsables...

- ... de l'examen des contenus relevant spécifiquement d'un domaine de sécurité au sein de l'ensemble des modules de perfectionnement J+S dans un domaine de sécurité organisés au sein du MSdS. Les programmes détaillés desdits modules leur sont transmis de manière autonome par les maîtrises des modules concernés.
- ... de l'autorisation de la réalisation desdits points de cours spécifiques. Si nécessaire, un échange peut avoir lieu entre les responsables des domaines de sécurité et les CàF concerné·e·s afin qu'elles·ils planifient ensemble leur collaboration en vue de l'encadrement d'un module de perfectionnement J+S dans un domaine de sécurité. Les coordonnées de la·du responsable des domaines de sécurité compétent·e peuvent être demandées auprès de l'assistance formation et encadrement du MSdS.

